



Ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT)

## Fiche d'information (11)

### ***Conformité aux normes***

Version du 28.01.2002

#### **Question:**

Est-ce que l'OIBT 2002 correspond en tous points aux normes CENELEC et CEI?

#### **Réponse:**

L'OIBT règle avant tout les exigences concernant les installations électriques et leur contrôle technique. Elle ressortit exclusivement au droit suisse et n'a pas, en théorie, à s'adapter aux législations européennes ou internationales. Toutefois, l'OIBT a intégré les règles contenues dans des normes harmonisées et généralement acceptées pour autant que de telles règles existent déjà et qu'elles soient compatibles avec le système suisse de contrôle des installations.